

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MIGAULT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Stéphanie BARATANGE, Corinne RIVET-BONNEAU, Catherine DECHAINED et Messieurs Didier BLAUD, Jean-Luc LAIDET, Bruno LUCAS et Damien RIVET

Absente excusée : Mmes et Valérie DUSSAUZE-ROBIN et Mr Sébastien GERON

Madame Corinne RIVET-BONNEAU a été élu secrétaire de séance.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES BUDGET 2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1, Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019,

Mr le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'engager des dépenses en section d'investissement notamment :

- Décographique (nom salle « La Bécotine » et adhésif voiture) : 354 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation d'engager les dépenses en section d'investissement et mandate le Maire à signer tous les documents s'y afférent. *Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020.*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERT DE CHARGES du 6 janvier 2020

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération de la CAN n° C-01-09-2019 du 23 septembre 2019 adoptant le transfert des contingents SDIS communaux auprès de la CAN
- L'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la CAN au 1^{er} janvier 2020
- La décision approuvant le rapport modifié de la CLECT en date du 6 janvier 2020

Mr le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, portant sur l'évaluation des charges liée au transfert des contingents SDIS communaux à la CAN au 1^{er} janvier 2020, a été adopté à l'unanimité le 6 janvier 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 6 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport

ACHAT D'UN VEHICULE

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que la voiture de la commune a été volée dans la nuit du 19 au 20 janvier 2020 et retrouvée carbonisée le 27 janvier 2020.

Le conseil municipal décide de rechercher un nouveau véhicule.

TABLEAU PERMANENCE ELECTION

- **8h00 à 10h30** : Jean-Pierre MIGAULT, Corinne RIVET-BONNEAU, Sébastien GERON
- **10h30 à 13h00** : Catherine DECHAINED, Stéphanie BARATANGE, Jean-Luc LAIDET
- **13h00 à 15h30** : Didier BLAUD, Valérie DUSSAUZE-ROBIN, Damien RIVET
- **15h30 à 18h00** : Corinne RIVET, Jean-Pierre MIGAULT, Bruno LUCAS
- **Dépouillement** : Tous les conseillers municipaux

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE – Année 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la salle est mise à disposition des enseignants exerçant à l'école de Juscorps pour des activités éducatives aux jours et heures de classe, et des associations ayant leur siège dans la commune pour y exercer les activités définies d'un commun accord avec le conseil municipal. Mais qu'elle peut être louée par des associations hors commune, à des particuliers privés, sous réserve d'un avis favorable du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs joint en annexe pour l'année 2020 et mandate le maire à signer tous les documents s'y afférent.

Particuliers		Commune	Hors commune
En semaine du lundi au jeudi	A la journée	125 euros	225 euros
Week-end - du vendredi soir 18 heures au lundi matin 9 heures		250 euros	450 euros
	Pour toute journée supplémentaire	125 euros	225 euros
Vin d'honneur	A la journée	125 euros	225 euros
Café obsèques	A la journée	80 euros	125 euros
Associations		Commune	Hors commune
Tous les mois sauf juillet et août		2 gratuites	/
	Au-delà, à la journée	60 euros	225 euros
	Week-end	250 euros	450 euros
En juillet et août	A la journée	125 euros	225 euros
Professionnels – Entreprises – A but lucratif		Commune	Hors commune
Toute manifestation	A la journée	125 euros	450 euros
Réveillon organisé par un professionnel		/	900 euros
Autres		Commune	Hors commune
Réunion à caractère politique (locale, nationale)			125 euros
- 1^{er} tour (réservation 7 jours calendaires avant la réunion)			
	*1 réunion publique	Gratuit	
	* 2 réunions privées entre les candidats	Gratuit	
- 2^{ème} tour (réservation avant le mardi 12h)			
	* 1 réunion privée entre les candidats	gratuit	
	Au-delà, à la journée	125 euros	125 euros

Modalités :

Réservation :

50 % du montant total par chèque à la réservation à l'ordre du Trésor Public
Solde par chèque à la remise des clés : 1 chèque de la totalité
(le chèque d'acompte étant redonné)

Annulation réservation :

Jusqu'à 2 mois avant la date, le chèque d'acompte sera restitué
Au-delà, le chèque sera encaissé

Assurance obligatoire (à fournir)

Caution 500 euros par chèque à l'ordre du Trésor Public à la remise des clés.

QUESTIONS DIVERSES

☞ **Aménagement sécurité des entrées de bourg** : début des travaux semaine 8

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.